EAN : 978-2-233-00737-7
éditions A.Pedone 2015

PRÉFACE

Dans sa résolution 2177 (2014) adoptée le 18 septembre 2014, le Conseil de sécurité des Nations Unies a « jug[é] que l'ampleur extraordinaire de l'épidémie d'Ebola en Afrique constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales ». Le Conseil avait déjà connu de problèmes de santé puisque, dès 2000, il avait évoqué la pandémie de VIH/sida avant d'élargir son intérêt, à partir de 2011, au paludisme et à la tuberculose. Les réponses apportées sont cependant toujours restées très modestes, plus proches de l'invitation incantatoire à agir que de l'action concrète. Pourtant, même si la résolution 2177 (2014) évite de se référer au Chapitre VII de la Charte et s'abstient de décider des mesures s'imposant aux États membres, elle constitue une avancée décisive en ce qu'elle qualifie, pour la première fois, un problème sanitaire de menace contre la paix et la sécurité internationales, ouvrant ainsi la voie à d'éventuelles mesures contraignantes.

Ce récent développement n'aura pas étonné le lecteur de la thèse qu'Hélène De Pooter a soutenue, en décembre 2013, au sein de l'École de droit de la Sorbonne. En effet, celle-ci avait, avec une intelligente prescience, annoncé ce qui devait advenir, tant du côté du Conseil de sécurité que de l'Organisation mondiale de la santé, mettant notamment en évidence les raisons empêchant cette dernière de réagir avec efficacité. La tragique propagation du virus Ebola sur le continent africain (la distinction entre une importante épidémie et une pandémie étant extrêmement incertaine) est venue donner une actualité tout à fait exceptionnelle à cette recherche doctorale dont le présent ouvrage propose une version revue et mise à jour.

Les États ont, depuis fort longtemps, tenté de se protéger contre la propagation des maladies venant de l'extérieur, par exemple en adoptant des mesures de quarantaine. Plus lente à se mettre en place, la coopération internationale remonte cependant au milieu du XIXe siècle et l'actuel Règlement sanitaire international de 2005 se situe sans conteste dans la lignée de la première Conférence sanitaire internationale réunie à Paris en 1851. Dès les premières négociations apparut en pleine lumière la difficulté majeure, encore d'actualité aujourd'hui, découlant d'une nécessaire conciliation entre les impératifs de protection de la sécurité nationale et ceux de la protection de la liberté des échanges. Ces deux préoccupations – que l'auteur qualifie de « valeurs » – constituent les pôles opposés de toute négociation internationale concernant les pandémies. Les États cherchent ainsi à parvenir à un juste équilibre assurant une atteinte minimale aux échanges tout en garantissant une sécurité sanitaire maximale. Les difficultés sont innombrables d'autant que la circulation des virus échappe à la volonté des sujets de droit et que le principe de liberté des échanges couvre non seulement la libre-circulation des personnes mais aussi celle des

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
LE DROIT INTERNATIONAL FACE AUX PANDEMIES :
VERS UN SYSTEME DE SECURITE SANITAIRE COLLECTIVE ?
de Hélène DE POOTER
EAN : 978-2-233-00737-7
éditions A.Pedone 2015

marchandises et, par suite, la protection au sens large des intérêts commerciaux et industriels dont ceux, tout particuliers, de l'industrie pharmaceutique.

Hélène De Pooter propose un judicieux cadre d'analyse en suggérant que, par analogie avec les mécanismes de réaction aux agressions armées, les États pourraient inscrire leur action internationale dans un schéma de « sécurité sanitaire collective ». En échange d'un abandon partiel du droit de prendre des mesures de protection sanitaire unilatérales (ces dernières risquant de porter atteinte de manière excessive à la liberté des échanges), les États se verraient assurés d'une protection collective découlant d'une réaction organisée et canalisée par des institutions internationales. Et ce n'est qu'en cas de lacune ou de défaillance de ce système collectif que les États auraient la faculté de recourir à des mesures unilatérales, ces dernières étant toutefois encadrées par diverses obligations conventionnelles et par les règles du droit international général.

Ce schéma constitue le fil directeur de l'étude mais il laisse place à une présentation complète et objective de la situation présente. Or, cette dernière se caractérise par l'absence d'une réponse holistique de la société internationale au défi que représentent les pandémies. Dès lors, le droit international n'offre qu'une série de réponses partielles qui, rapprochées les unes des autres, ne manquent pas de donner l'impression d'un *patchwork* assez complexe. L'auteur nous présente ainsi l'action des organisations internationales – en évoquant notamment le Règlement sanitaire international de 2005, le Réseau mondial de surveillance de la grippe, le Cadre de préparation en cas de grippe pandémique et le protocole de Nagoya – mais également l'impact du droit du GATT/OMC et en particulier de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ou encore de l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Ce faisant Hélène De Pooter permet à son lecteur de prendre clairement conscience de la fragmentation des réponses collectives et du caractère encore très insuffisant des réactions étatiques au fléau pandémique.

De fait, cette savante étude – qui ne masque pas son inspiration positiviste – s'attache à montrer comment et dans quelle mesure les États ont, à ce jour, réagi face à ces graves menaces sanitaires. L'objectif était bien de dresser un tableau des actions institutionnelles et normatives entreprises spécifiquement en réponse au risque de pandémie. Dès lors, certains aspects ne peuvent que demeurer dans l'ombre comme ceux qui concernent les droits de l'homme car, et ce serait là une autre thèse, il s'agirait non point tant d'analyser l'action spécifique des États en la matière que les règles et principes qui limitent leurs possibilités de réaction compte tenu des droits internationalement reconnus aux individus. Il n'empêche que, tenant compte de l'angle retenu, le lecteur ne manquera certainement pas d'apprécier la richesse et la précision de l'information et des analyses apportées dans la présente étude qui brosse, pour la première fois dans la littérature juridique, un tableau quasi exhaustif du sujet.

Cette exhaustivité a conduit Hélène De Pooter à explorer des domaines très divers. Avec une plume alerte, elle nous propose aussi bien une étude d'histoire des relations internationales – en faisant revivre la négociation des conventions sanitaires internationales successives – que des analyses très fines d'instruments

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
LE DROIT INTERNATIONAL FACE AUX PANDEMIES :
VERS UN SYSTEME DE SECURITE SANITAIRE COLLECTIVE ?
de Hélène DE POOTER
EAN : 978-2-233-00737-7
éditions A.Pedone 2015

juridiques parfois extrêmement spécifiques et complexes. Mais toujours prend-elle soin de se faire comprendre de son lecteur en explicitant, avec une vertu pédagogique consommée, les éléments les plus techniques et en sachant les replacer dans leur contexte.

On ne peut qu'être reconnaissant à l'auteur de nous proposer cette très belle étude qui va bien au-delà du seul droit international de la santé. Sans équivalent dans la doctrine, elle propose un état des lieux particulièrement utile à l'heure où les États devraient redoubler d'efforts pour lutter de conserve contre les pandémies. Dans le même temps, après son mémoire consacré à *L'emprise des États côtiers sur l'Arctique* (Pedone, 2009), Hélène De Pooter confirme ici ses éminents talents d'internationaliste et de chercheur, étant capable d'aller au-devant de sources et de données parfois extrêmement techniques pour les intégrer dans de savantes analyses de droit international qui restent parfaitement accessibles au lecteur non spécialisé. Il n'est donc guère surprenant que la thèse de doctorat dont est issu le présent ouvrage ait déjà été doublement couronnée, d'abord par le prix de thèse de l'Institut des hautes études de défense nationale, puis par le prix solennel Aguirre-Basualdo/Rubinstein décerné par la Chancellerie des Universités de Paris. Avec un tel commencement, on ne peut que souhaiter que l'Université sache mettre à profit les compétences d'Hélène De Pooter et que cette dernière puisse y faire la brillante carrière qu'appellent sans le moindre doute ses incontestables mérites.

Pierre Michel EISEMANN
Professeur émérite de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne
École de droit de la Sorbonne

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info